

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2012

DELIBERATION

20) OBJET : Instances communautaires - Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du Bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Concernant le Président :

- *Décision n°005/2012 du 19 janvier 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société EDITELOR, dont l'objet est la retranscription des comptes rendus des Conseils communautaires de la Communauté d'agglomération. La durée du contrat est de un an et ce, à compter du 1^{er} avril 2012, et renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 300 € HT par heure de réunion enregistrée.

- *Décision n°006/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, au profit du collège Beausoleil de Chelles, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 85 € TTC par créneau en bassins intérieurs.

- *Décision n°007/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, au profit du collège Jean Jaurès de Montfermeil, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 170 € TTC par créneau en bassins intérieurs.

- *Décision n°008/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, au profit du collège Pablo Picasso de Montfermeil, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 170 € TTC par créneau en bassins intérieurs.

- *Décision n°009/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, au profit du collège Weczerka de Chelles, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 85 € TTC par créneau en bassins intérieurs.

- *Décision n°010/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine Robert Préault, à Chelles, au profit de la commune de Coubron, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 393 € TTC par créneau en bassins intérieurs.

- *Décision n°011/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, au profit du collège Maria Callas de Courtry, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 55 € TTC par créneau.

- *Décision n°012/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, au profit du collège Jean Jaurès de Brou sur Chantereine, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 55 € TTC par créneau.

- *Décision n°013/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, au profit du collège René Goscinny de Vaires-sur-Marne, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 55 € TTC par créneau.

- *Décision n°014/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition de la piscine de Vaires-sur-Marne, au profit de la commune de Le Pin, pour l'année scolaire 2011/2012. Le montant de cette mise à disposition est fixé à 196,50 € TTC par créneau.

- *Décision n°015/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition au profit du collège Corot de Chelles, pour l'année scolaire 2011/2012, de la piscine Robert Préault, à Chelles, les lundis, du 02 janvier au 18 juin 2012, à raison de 85 € TTC par créneau en bassins intérieurs, et de la piscine de Vaires-sur-Marne, les mardis, du 03 janvier au 19 juin 2012, à raison de 55 € TTC par créneau.

- *Décision n°016/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la mise à disposition au profit du collège de l'Europe de Chelles, pour l'année scolaire 2011/2012, de la piscine Robert Préault, à Chelles, les lundis, du 02 janvier au 18 juin 2012, à raison de 85 € TTC par créneau en bassins intérieurs, et de la piscine de Vaires-sur-Marne, les mardis, du 03 janvier au 19 juin 2012, à raison de 55 € TTC par créneau.

- *Décision n°017/2012 du 20 janvier 2012*, relative à la passation d'un contrat avec M. Jean-Hugues OPPEL, dont l'objet est la participation de M. Jean-Hugues Oppel à une table ronde d'auteurs, le vendredi 27 janvier 2012, à 19h, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 150 € TTC.

- *Décision n°018/2012 du 27 janvier 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ELIS VALLEE DE LA MARNE, dont l'objet est la location d'une machine à café expresso service Presto installée dans les locaux de l'Agence économique de Marne et Chantereine. La durée du contrat est de un an et ce, à compter du 1^{er} février 2012, et renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le coût de la location mensuelle de cette machine à café est fixé à la somme forfaitaire de 45 € HT, incluant une franchise de consommables de 2 kits grand arôme. Au-delà de cette franchise mensuelle, le coût d'un kit grand arôme supplémentaire est fixé à 30 € HT.

- *Décision n°019/2012 du 27 janvier 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ELIS VALLEE DE LA MARNE, dont l'objet est la location, suite au développement de la Direction des Services Techniques de Marne et Chantereine, d'une fontaine-expresso service et d'un tapis à fontaine installée au rez-de-chaussée des locaux des Services Techniques. La durée du contrat est de un an et ce, à compter du 1^{er} février 2012, et renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le coût de la location mensuelle de cette fontaine et tapis à fontaine est fixé à la somme forfaitaire de 40 € HT, incluant une franchise de consommables de 4 bonbonnes et de 4 lots de 100 gobelets. Au-delà de cette franchise mensuelle, le coût des consommables supplémentaires est fixé à :

- 7,00 € HT pour une bonbonne ;
- 3,35 € HT pour un lot de 100 gobelets.

- *Décision n°020/2012 du 27 janvier 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société CERTA, dont l'objet est l'entretien annuel du massicot situé dans les locaux du siège de la Communauté d'agglomération. La prestation est conclue pour l'année 2012, et renouvelable annuellement par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une durée totale de trois ans. Le montant annuel de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 825,24 € TTC.

- *Décision n°021/2012 du 03 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société FINANCE ACTIVE, dont l'objet est de définir les conditions d'accès à la plate-forme INSITO, en vue du suivi et de l'optimisation de la dette financière de la Communauté d'agglomération. La prestation est conclue pour une durée de trois ans, et ce, à compter de l'émission par la société Finance Active des codes d'accès permettant d'accéder à la plate-forme. Le coût de la prestation de paramétrage du compte et de la session de formation initiale est de 2.152,80 € TTC. Le montant annuel du droit d'accès à la plate-forme est de 5.980 € TTC, et révisable annuellement.

- *Décision n°022/2012 du 03 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la Compagnie DIS RACONTE, dont l'objet est la prestation de deux représentations du spectacle intitulé « A petits pas comptés », interprété par le conteur Bruno Walerski, le mercredi 15 février 2012, à 10h30, à la bibliothèque de Courtry, et, à 17h, à la bibliothèque Olympe de Gougues, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.000 € nets de taxes.

- *Décision n°023/2012 du 03 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec l'association ECOLE DES PARENTS EST FRANCILIEN, dont l'objet est l'animation de trois rencontres intitulées « Café des Parents », sur le thème de la parentalité, par la psychologue Julia Lefebvre, le samedi 11 février 2012, de 10h30 à 12h30, à la bibliothèque Olympe de Gougues, à Chelles, le samedi 17 mars 2012, de 10h30 à 12h30, à la bibliothèque de Courtry, et le samedi 12 mai 2012, de 10h30 à 12h30, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 480 € nets de taxes.

- *Décision n°024/2012 du 03 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la Compagnie ESCARGOT MA NON TROPPO, dont l'objet est la prestation d'une séance de lecture-concert intitulée « Polar rock : roman policier et guitare électrique », interprétée par la lectrice publique Frédérique Bruyas et le musicien Pierre-Jean Gaucher, le vendredi 10 février 2012, à 19h, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 900 € nets de taxes.

Décision n°025/2012 du 03 février 2012, relative à la passation d'une convention de dépôt avec la société COFFEE TIME, dont l'objet est la mise à disposition, à titre gracieux, d'un distributeur automatique de boissons destinées au personnel et usagers de l'équipement culturel de Brou sur Chantereine. La durée de cette convention est de trois ans, renouvelable par périodes successives d'une même durée. Le prestataire prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'exploitation de ce distributeur, notamment la fourniture des produits et le règlement de toutes les taxes fiscales. La Communauté d'agglomération s'engage à signaler la présence de ce distributeur auprès de son assureur et à assurer la fourniture d'eau potable et du courant nécessaires au fonctionnement de l'appareil. Les recettes de ce distributeur automatique sont relevées dans leur intégralité par la société Coffee Time.

- *Décision n°026/2012 du 03 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société ACCORDÉONS JOEL LOUVEAU, dont l'objet est la prolongation de la location de quatre accordéons pour enfants pour l'école de musique de Brou sur Chantereine. La prestation est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 840 € TTC.

- *Décision n°027/2012 du 13 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de six musiciens, dans le cadre de sessions de travail pour le projet intitulé « Bal folk », le dimanche 5 février 2012, à l'école de musique de Vaires-sur-Marne, et le lundi 6 février 2012, à l'école Chappe de Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 1.670 € HT.

- *Décision n°028/2012 du 13 février 2012*, relative à la passation d'une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, dont l'objet est de préciser, dans le cadre de l'installation, à titre gracieux, d'une antenne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne au sein de l'Agence Economique de Marne et Chantereine, les engagements réciproques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et de la Communauté d'agglomération. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne s'engage à participer aux charges de fonctionnement, de nettoyage et d'entretien du bâtiment, sur facturation établie par la Communauté au prorata des superficies mises à sa disposition à titre privatif ou partagé et de parties communes.

- *Décision n°030/2012 du 13 février 2012*, relative à la passation d'une Charte avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, la ville de Chelles, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, l'Union des Commerçants de Chelles, l'Union des Artisans de Chelles, l'Association des Commerçants du Centre Commercial Chelles 2 et l'Association des Commerçants du Marché de Chelles, dont l'objet est la création et le fonctionnement d'un Comité Local du Commerce et de l'Artisanat de Chelles (CLCA) ayant pour but d'intervenir dans les domaines suivants : examen des projets d'urbanisme commercial, examen des volets économiques des PLU, examen des possibilités de mise en place des opérations pouvant dynamiser le commerce et l'artisanat, examen que de programmes d'aides et d'assistance au commerce et à l'artisanat, et traitement de toute question ou montage de tout projet relatif au commerce, à l'artisanat, au tourisme et au développement local. Ce Comité Local du Commerce et de l'Artisanat de Chelles est mis en place à compter de la date de signature de la Charte.

- *Décision n°031/2012 du 24 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec M. Stéphane SOULARUE, dont l'objet est la participation de M. Stéphane Soularue à une rencontre d'auteurs, le vendredi 30 mars 2012, de 20h à 22h, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 150 € TTC.

- *Décision n°032/2012 du 24 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec l'association LECTURE JEUNESSE, dont l'objet est l'animation d'une conférence sur les sociabilités littéraires des jeunes sur Internet par Mme Anne Clerc, le vendredi 6 avril 2012, de 11h15 à 13h15, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 179,40 € TTC.

- *Décision n°033/2012 du 20 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec la société SPECTACLES EN LIBERTÉ, dont l'objet est l'intervention de quatre musiciens, dans le cadre d'une session de travail pour le projet intitulé « Bal folk », le lundi 20 février 2012, à l'école de musique de Vaires-sur-Marne. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 844 € HT.

- *Décision n°034/2012 du 20 février 2012*, relative à la passation d'un contrat avec l'association L'ÉCOUTILLE, dont l'objet est la prestation d'un concert intitulé « J'ai dix ans... », interprété par le groupe Valentine's, le vendredi 16 mars 2012, à 20h, au cabaret de tous les jazz L'Écouteille, à Courtry. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 500 € nets de taxes.

Concernant le Bureau communautaire :

- *Décision n°007/2012, lors de sa séance du 25 janvier 2012, relative à l'adoption d'un nouveau procès-verbal de mise à disposition des locaux affectés à l'exercice de la compétence « Marché d'approvisionnement » à Brou sur Chantereine afin de réintégrer dans le patrimoine de la commune de Brou sur Chantereine la partie de la halle du marché n'étant plus affectée à l'exercice de la compétence « Développement économique ».*

- *Décision n°008/2012, lors de sa séance du 25 janvier 2012, relative à la passation d'un avenant n°1 au marché pour le curage du bassin du « Bois Raffeteau » à Chelles, passé avec la société SESAER-PE (mandataire) et la société EXTRACT Ecoterres portant, d'une part, sur le transfert du marché à la Communauté d'agglomération et, d'autre part, sur le transfert de ce marché à la société VALTERRA MATIERES ORGANIQUES – VMO, et ce, suite à la fusion par voie d'absorption de la société SESAER-PE à la société TRAITEMENT VALORISATION DECONTAMINATION – TVD, et à la nouvelle dénomination de cette dernière (société VMO). Cet avenant n'entraîne pas de modification du montant du marché.*

- *Décision n°009/2012, lors de sa séance du 25 janvier 2012, relative à la passation d'un avenant n°2 au marché pour le curage du bassin du « Bois Raffeteau » à Chelles, passé avec la société VALTERRA MATIERES ORGANIQUES – VMO, portant sur la définition des nouvelles modalités techniques et financières, et sur les délais de réalisation correspondants au mode opératoire de curage et de traitement des boues du bassin du « Bois Raffeteau » dans un centre de biotraitement situé à Cerneux (77). Le montant initial de 1.270.927 € HT du marché est ramené à 1.270.853 € HT par l'application des nouveaux prix.*

- *Décision n°010/2012, lors de sa séance du 15 février 2012, relative à l'approbation de la création et la réalisation d'un atelier « ENVIE » sur le territoire de Marne et Chantereine, et à la sollicitation d'aides financières au taux maximum auprès du Conseil régional Ile-de-France, du Conseil Général de Seine-et-Marne, ainsi que de tout organisme compétent.*

- *Décision n°011/2012, lors de sa séance du 15 février 2012, relative à la passation d'une convention avec la Région Ile-de-France et la SEM M2CA portant sur le financement d'un projet prototype Nouveaux Quartiers Urbains « Eco-quartier Castermant » à Chelles.*

- *Décision n°012/2012, lors de sa séance du 15 février 2012, relative à l'approbation du projet relatif à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement (1^{ère} tranche 2012) et aux réfections des rues Rabelais, Charles Fourier, des Buirettes, Auguste Laurent, et Carnavalet à Chelles, à la sollicitation d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional et du Conseil Général pour la réalisation de ces opérations, à la sollicitation d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des travaux intérieurs d'assainissement chez les abonnés, et à l'engagement de la Communauté à ne pas commencer les travaux avant la notification de ces subventions et à prendre en charge l'entretien et la maintenance des ouvrages réalisés.*

- *Décision n°013/2012, lors de sa séance du 15 février 2012, relative à la création d'un poste de juriste chargé des affaires foncières, à temps complet, de catégorie A, rattaché à la Direction administrative et juridique, et, compte tenu des spécificités du poste et du profil recherché, à l'embauche d'un agent contractuel, tel que le prévoit l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire ;*

et à la création de onze postes dans le cadre des avancements de grade 2012, à savoir :

- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet, rattaché au Conservatoire Marne et Chantereine ;
- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet, rattaché au service du Développement économique et Emploi ;
- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet, rattaché au Réseau de Lecture Publique ;
- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet, rattaché aux Piscines Marne et Chantereine ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, rattaché aux Piscines Marne et Chantereine ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, rattaché à la Direction Générale des Services Techniques ;
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, rattaché au service de l'assainissement au sein de la Direction Générale des Services Techniques ;
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, rattaché aux Piscines Marne et Chantereine ;
- un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe titulaire, à temps complet, rattaché aux Piscines Marne et Chantereine ;
- un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, à temps complet, rattaché au Conservatoire Marne et Chantereine ;
- un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, à temps non complet, à raison de 62,50% d'un temps complet, rattaché au Conservatoire Marne et Chantereine ;

les intéressés bénéficiant du régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant, et modifiant en conséquence le tableau des effectifs.

- *Décision n°014/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative à l'approbation du projet de statuts de la future association « Initiatives Télécentres 77 », dont la mise en place permettra de favoriser la création et le développement d'un réseau de télécentres en Seine-et-Marne dès 2012, et à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à cette association.*

- *Décision n°015/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative au lancement d'une consultation de type MAPA pour la réalisation d'une étude de profil de baignade sur les sites de Vaires-sur-Marne (chemin rural n°10) et de Chelles (quai Auguste Prévost), à la sollicitation d'aides financières auprès des partenaires institutionnels pour cette opération, et à l'engagement de la Communauté à ne pas commencer les travaux avant la notification de ces subventions.*

- *Décision n°016/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative à la passation d'un avenant n°3 au marché passé avec la société SEGI pour la réalisation d'études environnementales sur le ru de Chantereine et son affluent le ru de Courgain, portant sur la prolongation du délai d'achèvement de l'étude. Cet avenant n'entraîne pas de modification du montant du marché.*

- *Décision n°017/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative à la passation d'une convention d'occupation avec Réseau Ferré de France portant sur la traversée du domaine de RFF par des canalisations d'assainissement.*

- *Décision n°018/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative à l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association « Réserves Naturelles de France » pour l'année 2012 ainsi que pour les années suivantes, à l'autorisation de signer les demandes annuelles de renouvellement de l'adhésion par le Président de la Communauté, et à la désignation du Vice-Président en charge de l'Environnement et de l'Ecologie urbaine pour représenter Marne et Chantereine au sein de cette association. Le montant de la cotisation annuelle pour 2012 est fixé à 60 € TTC.*

- *Décision n°019/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative à la sollicitation d'aides financières auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Préfecture de Seine-et-Marne pour l'année 2012.*

- *Décision n°020/2012, lors de sa séance du 07 mars 2012, relative à la présentation de la candidature de la Communauté d'agglomération pour un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Nord Seine-et-Marne Initiatives, et à la désignation du Vice-Président chargé du Développement économique et de l'Emploi pour siéger au sein de ce Conseil.*

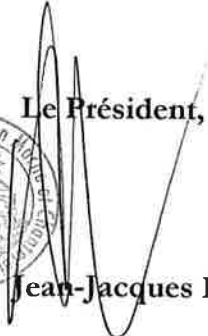
Le Conseil communautaire,


Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME

Nombre de membres dont le Conseil Communautaire doit être composé : 43
Conseillers en exercice : 42
Conseillers présents : 29
Conseillers représentés : 12


Le Président,
Jean-Jacques MARION



Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le
Affichée le
Chelles, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
P. Mavré

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2012

DELIBERATION

21) **OBJET** : Instances communautaires - Marchés et avenants aux marchés publics conclus par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les marchés et avenants aux marchés publics conclus par le Président et le Bureau communautaire en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MARCHES PUBLICS CONCLUS DU 14 JANVIER AU 15 MARS 2012

N° DE MARCHÉ	OBJET	Type de procédure	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT
CA 11-45	Création d'une plaquette de communication	M.A.P.A.	ALOHA Création 37 rue Chanzy 51100 REIMS	6.2040,00 €
CA 11-61	Animations de Noël sur le territoire de Marne et Chantereine	M.A.P.A.	DELTA SERVICES 15 rue Cugnot 75018 PARIS	12.359,00 €
CA 11-66	Recensement et géolocalisation du patrimoine d'éclairage public sur le territoire de la Communauté d'agglomération	M.A.P.A.	ECLAIRAGE INTERNATIONAL 39 rue des Saules 31400 TOULOUSE	9.000,00 €
CA 11-67	Fourniture, assistance, maintenance et prestations annexes d'un logiciel d'aide à la rédaction de CCTP et d'annexes financières pour les travaux des bâtiments communautaires	M.A.P.A.	GROUPE MONITEUR 17 rue d'Uzès 75002 PARIS	Marché à bons de commande : Montant minimum : 5.000 € Montant maximum : 21.000 €
CA 11-68	Acquisition de nacelles élévatrices Lot n°1 : porteur VL	M.A.P.A.	SAS TIME France ZI Sud, Rue des Coutures 77200 TORCY	58.500,00 €

CA 11-73	<p>Acquisition de véhicules utilitaires</p> <p><u>Lot n°1</u> : acquisition d'un véhicule utilitaire léger neuf ou d'occasion pour le service de l'Eclairage Public</p> <p><u>Lot n°2</u> : acquisition d'un véhicule utilitaire léger neuf ou d'occasion pour le service des Espaces Naturels</p> <p><u>Lot n°3</u> : acquisition d'un véhicule utilitaire moyen neuf ou d'occasion pour le service de l'Eclairage Public</p> <p><u>Lot n°4</u> : acquisition d'un véhicule utilitaire grande capacité neuf ou d'occasion pour le service de l'Eclairage Public</p>	M.A.P.A.	<p>ESTERNAY AUTO Route nationale 4 51130 BEAUVAIS LA NOUE</p>	<p><u>Lot n°1</u> : 6.939,80 €</p> <p><u>Lot n°2</u> : 5.434,78 €</p> <p><u>Lot n°3</u> : 9.364,55 €</p> <p><u>Lot n°4</u> : 15.133,78 €</p>
CA 12-04	Fourniture et installation de matériels son et de matériels lumière pour le conservatoire de musique	M.A.P.A.	<p>DELTA SCENES Rue Fontaine à l'Auge 57245 JURY</p>	36.815,75 €

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS CONCLUS DU 14 JANVIER AU 15 MARS 2012

N° DE MARCHÉ	OBJET	Type de procédure	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHÉ HT
CA 09-24	Avenant n°3 au marché d'étude urbaine et étude d'impact sur le centre-ville élargi de Courtry en démarche AEU	M.A.P.A.	<p>ATELIER ANNE TESSIER 127 rue Marcadet 75018 PARIS</p>	2.800,00 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus du 14 janvier au 15 mars 2012 par le Président et le Bureau communautaire.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE
POUR EXTRAIT CONFORME

Nombre de membres dont le Conseil
Communautaire doit être composé : 43

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 29

Conseillers représentés : 12



Le Président,

Jean-Jacques MARION

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le
Affichée le
Chelles, le

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
P. Mavré

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois